

FAIRE CERTIFIER SES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES (B2I)

Catégorie(s)

- Information

Thématique(s)

- Emploi, insertion, formation
- Numérique

Public(s)

- Tout public

Comment faire ?

Le B2i adulte est une attestation qui certifie la maîtrise de la compétence numérique ainsi que l'usage sûr et critique des technologies de la société de l'information. Pour obtenir le B2i adultes, les candidats doivent faire la preuve de leurs compétences auprès de centres agréés.

Le B2i adultes s'adresse à tous les publics adultes en formation générale, professionnelle ou spécifique à l'usage des TIC. Il est utile aux salariés et aux demandeurs d'emploi pour :

- se former et progresser
- indiquer son niveau de maîtrise des TIC dans un CV
- obtenir une attestation de compétences garantie par le ministère

A qui s'adresser ?

L'inscription au B2i s'effectue au minimum un mois avant la date de la session. Elle est à faire auprès de la délégation académique à la formation continue du rectorat de l'académie concernée. Les frais d'inscription sont de 12 €. Ces frais administratifs n'intègrent pas le coût de l'accompagnement obligatoire.

Retrouvez les informations du **Greta Bourgogne**



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lien vers la ressource

<https://www.education.gouv.fr/le-brevet-informatique-et-internet-adultes-2021>